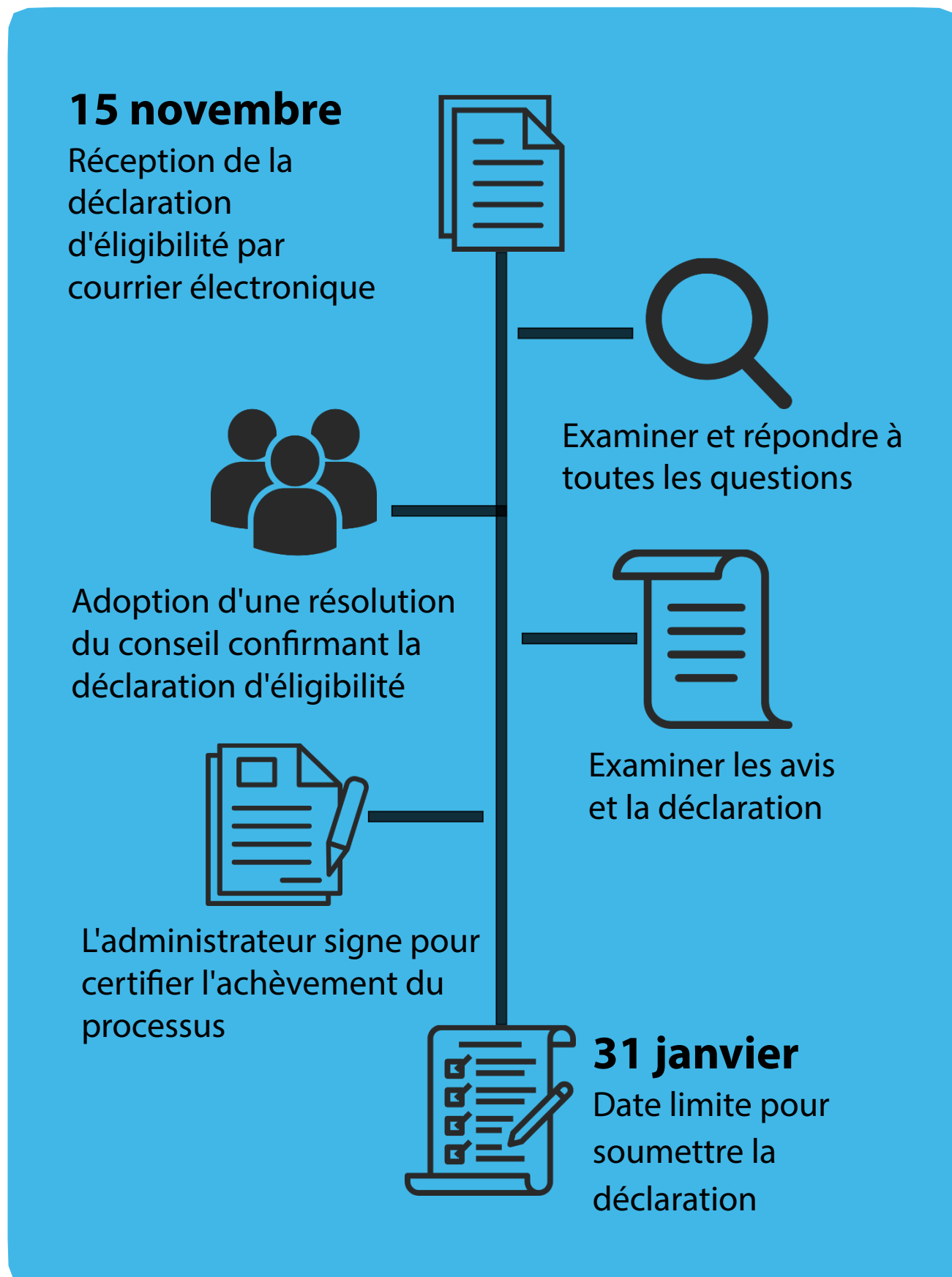


Partage des recettes municipales

Déclaration d'éligibilité

Processus de déclaration



Conditions d'éligibilité

#1 - ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

#2 - RAPPORTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU

#3 - TAXE FONCIÈRE SUR L'ÉDUCATION
- EN BONNE SANTÉ*

#4 - RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES
DU CONSEIL

#5 - CODE DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

#6 - DÉCLARATIONS PUBLIQUES
D'INFORMATION*

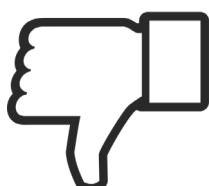
* Voir le guide de la déclaration d'éligibilité pour les détails spécifiques.

Résultats de la déclaration



Respect total de toutes les conditions d'éligibilité

Votre municipalité recevra sa subvention de partage des recettes municipales, sauf avis contraire.



Déclarations incomplètes ou non-respect de toutes les conditions d'éligibilité

Le versement de votre subvention de partage des recettes municipales pourrait être interrompu. Veuillez vous efforcer de vous conformer à toutes les exigences.